

# CONTRIBUTION DES FAMILLES COLLEGE

## Classes de 5° - 4° - 3°

Année scolaire 2023 – 2024 (de sept./23 A juil./24)

Catégorie	Contribution mensuelle*	Contribution mensuelle* + demi-pension 3 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + demi-pension 4 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + demi-pension 5 repas Assurance scolaire incluse	Contribution mensuelle* + Internat Assurance scolaire incluse
Famille non imposable	80,00 €	146,00 €	165,00 €	185,00 €	402,00 €
Impôt inférieur à : 1 000 €	86,00 €	152,00 €	171,00 €	191,00 €	408,00 €
Impôt inférieur à : 2 000 €	92,00 €	158,00 €	177,00 €	197,00 €	414,00 €
Impôt inférieur à : 3 000 €	98,00 €	164,00 €	183,00 €	203,00 €	420,00 €
Impôt supérieur à : 3 000 €	104,00 €	170,00 €	189,00 €	209,00 €	426,00 €

\*Les sommes sont indiquées pour un règlement forfaitaire mensuel en 10 échéances et tiennent compte des périodes de stages obligatoires.

**PRIX DU REPAS** (pour un externe): 6,50 € - (Repas préparé par la famille) P.A.I.: 2 €  
**ETUDE AVEC GOUTER** (de 17 h à 18 h ou 19 h) : 20,00 €/mois  
 Gratuité pour tous les internes.  
**LOCATION CASIER** : 3,00 €/mois  
 Gratuité pour tous les internes.

### Réduction accordée sur la scolarité (pour au moins 2 enfants inscrits dans notre établissement)

- 25 % pour le 2<sup>e</sup> enfant
- 50 % pour le 3<sup>e</sup> enfant
- Gratuit à partir du 4<sup>e</sup> enfant

### ATTENTION

Le montant des cotisations, une par famille pour l' APEL<sup>(1)</sup>, une par élève pour la DDEC<sup>(2)</sup>, ne sera connu que début septembre et sera ajouté sur votre facture annuelle. (environ 9 € mensuel)

Merci de votre compréhension.

<sup>(1)</sup> Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (Cotisation volontaire)

<sup>(2)</sup> Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (Cotisation obligatoire)